

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 316

Artikel: Réforme de l'école vaudoise : des millions dépensés inutilement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réforme de l'école vaudoise: des millions dépensés inutilement

« La décision d'attendre le moment où les expériences de Rolle et de Vevey seront arrivées à leur terme avant toute détermination sur l'organisation d'ensemble de l'école décevra peut-être ceux qui espéraient qu'une solution définitive leur serait proposée. Mais le problème est trop important et ses données trop complexes, il soulève trop de prises de position divergentes et révèle encore trop d'inconnues pour qu'on puisse raisonnablement juger possible de trancher dès maintenant les questions pendantes et d'étendre au reste du pays des projets de réforme qui n'en sont encore qu'au stade des essais et qui comportent plusieurs variantes ». Telle est la conclusion du volumineux rapport du Conseil d'Etat vaudois au Grand Conseil sur les expériences de réforme de l'école vaudoise et les intentions du gouvernement (printemps 1975).

En clair : il est urgent d'attendre (le premier rapport officiel demandant une profonde réforme de structure de l'école date pourtant de 1964) ! Et peut-être, en 1980, sera-t-il possible d'envisager de faire entrer dans les faits les projets de réforme... Lenteur et sagesse des Vaudois, dit la droite.

En attendant la réforme, qu'il continue, avec beaucoup de réserves, à nous promettre, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'aménager le système actuel par la réorganisation de la quatrième année. Motifs : la coordination romande l'exige, la sélection avant la fin de la quatrième année n'a pas de sens, beaucoup de milieux (parents, enseignants, autorités scolaires) le demandent. Que cache cette volonté d'immobilisme ? (cf. aussi DP 312).

Selon le projet du Conseil d'Etat, la quatrième sera dès 1977 une année primaire, les élèves suivant l'actuel programme primaire. Bien que le chef du Département laisse actuellement entendre, suivant les milieux auxquels il s'adresse, que le programme pourrait en être partiellement rénové, le texte de l'exposé des motifs est clair, même s'il se caractérise par un nombre de contradictions internes remarquablement élevé : « En attendant la mise en application du programme romand de l'étude de l'environnement (en 1978-1979), histoire, géographie et sciences seront enseignées sur la base des actuels programmes primaires vaudois. Il en sera de même pour les programmes romands de français et d'écriture qui ne seront introduits qu'en 1981-1982 ». Pas de changement donc au niveau du contenu, mais « les méthodes seront partiellement renouvelées et le matériel complété ».

Le Conseil d'Etat renonce donc à utiliser les expériences faites à Vevey et à Rolle (nouveaux programmes, notamment en français et pour les branches d'éveil, suppression des notes, nouvelle relation maître-élèves, etc.). Et pourtant, à la fin de l'année, plus d'un million de francs supplémentaires auront été consacrés à Rolle depuis 1972, et plus de quatre millions à Vevey depuis 1973. Ces investissements — qui étaient absolument nécessaires vu la situation d'expérimentation et qui augmenteront encore dans les années à venir — resteront-ils longtemps inutiles pour les enfants de quatrième et cinquième qui n'habitent pas dans les zones-pilotes ?

Des examens étalés pendant une année

Les examens d'admission dans les collèges (dont la durée passera de six à cinq ans) seront remplacés par une série d'épreuves échelonnées du-

rant la quatrième; les élèves devront ainsi courir un marathon épuisant afin de préparer ces épreuves destinées à sélectionner un tiers d'entre eux.

Une fois admis au collège, les enfants seront répartis en six mois dans les différentes sections, dans le cadre d'un cycle d'orientation réduit à une année. Pour des raisons administratives (formation des classes, engagement des maîtres, horaire, etc.), les conseils d'orientation doivent en effet avoir lieu au mois de février. Six mois donc, pour faire connaissance avec les élèves (qui devront s'habituer à un cadre nouveau, à la pré-

Pour une première étape de la réforme dès 1977

L'Association des apprentis d'élèves, le Mouvement pour une réforme de l'école vaudoise, le Parti socialiste, le POP entre autres, défendent tous, à quelques nuances près, le même projet :

— introduction dès 1977 d'une première étape de la réforme par la création d'un cycle d'observation généralisé de deux ans, correspondant aux quatrième et cinquième années,

— utilisation des innovations expérimentées avec succès à Rolle et Vevey (programmes, système d'évaluation, relation maître-élèves, heures d'après-midi, séances de concertation pour les maîtres, etc.),

— intervention, à côté des instituteurs, d'un certain nombre de maîtres secondaires.

sence de plusieurs maîtres, à une manière de travailler différente) et pour les diriger vers les sections latine, scientifique, moderne ou générale. Car personne ne pense sérieusement que les instituteurs, outre la sélection pour le collège, pourront encore préparer l'orientation dans les sections, comme le prévoit le Conseil d'Etat...

Avec l'amputation d'un cycle d'orientation cohérent, qui a été considérablement rénové et qui constitue l'une des pièces valables de notre système scolaire, c'est l'acquis de la réforme de 1956 qui disparaît. Sans aucune contrepartie.

Eviter la réforme

Alors pourquoi un tel projet, qui fait contre lui l'unanimité : les maîtres secondaires, les directeurs, l'association des parents d'élèves (la Société pédagogique vaudoise n'a pas encore pris position) ?

Une réponse s'impose : pour donner l'impression de changer quelque chose tout en conservant le plus possible le statu quo !

La volonté de réforme, si tant est qu'elle ait jamais existé, paraît actuellement fragile, pour ne pas dire plus. Deux preuves : alors que le Conseil d'Etat avait décidé en 1973 « qu'au terme des premières années d'expérience dans la zone de Vevey, un régime de classes communes, pour les élèves de la quatrième à la cinquième ou sixième année sera progressivement instauré dans le canton », aujourd'hui, il veut « attendre le moment où les expériences de Rolle et de Vevey seront arrivées à leur terme avant toute détermination sur l'organisation d'ensemble de l'école vaudoise ».

Alors qu'en 1971 les essais avaient un but bien précis : voir quels problèmes posait la mise en application des projets du CREPS (qui, il faut le souligner, ne sont ni originaux, ni révolutionnaires, mais s'inspirent de ce qui fonctionne ailleurs, en Suisse ou à l'étranger, depuis de nombreuses années), aujourd'hui le Conseil d'Etat parle « d'expériences réversibles », en laissant entendre que les options de base pourraient être remises en question.

Un contre-projet radical

La députée radicale Thibaut, présidente de la Commission de l'enseignement de l'Entente vaudoise, ne laisse planer aucun doute en appelant ouvertement de ses vœux pour demain une école qui ressemble comme une sœur à celle d'hier. Son « contre-projet à la réforme du CREPS » se caractérise par le maintien de la sélection précoce (après quatre années), le maintien des filières parallèles, avec la création, dans les collèges,

d'une voie lente et d'une voie rapide (par conséquent le refus des classes hétérogènes), le maintien du système des notes, la volonté de limiter les changements en renonçant à modifier simultanément structures, programmes, méthodes, relation pédagogique.

Jusqu'à maintenant, le conseiller d'Etat radical Junod, qui n'a pas manifesté une énergie farouche pour défendre les projets officiels, élaborés sous le règne de son prédécesseur, radical lui aussi, n'a par réagi devant le contre-projet de la députée de son parti. S'apprête-t-il à s'y rallier bientôt publi-

quement, ce qui expliquerait son empressement à faire adopter les mesures de réorganisation de la quatrième ?

Les enfants sacrifiés

Et dans toute cette cuisine, que devient l'intérêt des enfants ? Décidément, les débats qui auront lieu au Grand Conseil à partir du 20 mai risquent d'être lourds de conséquences pour l'avenir de l'école vaudoise.

Les radicaux pris au piège de leurs propres slogans

Elections municipales genevoises. Chaque parti a fait ses comptes et se retrouve plus ou moins satisfait : l'un a maintenu ses positions, l'autre a progressé de plusieurs sièges, un troisième enfin, bien que perdant, n'est pas descendu en dessous des résultats acquis il y a huit ans. Jusqu'à l'Alliance des indépendants qui déclare vouloir continuer le combat...

Il ne faut pas exagérer l'importance de cette consultation. A Genève les communes n'ont que fort peu d'autonomie; et les conseils municipaux sont souvent démunis face aux exécutifs.

Présider des cuisines scolaires...

Deux remarques néanmoins. Le net recul radical d'abord : présider les cuisines scolaires ou l'association des commerçants du quartier, tenir la caisse de la fanfare locale ne suffisent plus pour être crédibles aux yeux des électeurs; la gestion paternaliste et soi-disant apolitique des affaires communales a montré son vrai visage : dégradation du cadre de vie dans les quartiers et priorité aux intérêts privés.

Ainsi à Meyrin la municipalité bourgeoise payait à un particulier un loyer double de celui que ce dernier déboursait lui-même pour un terrain pro-

priété de la Confédération; les appels à une gestion plus saine et au sens de la responsabilité lancés par le Parti radical au cours de la campagne ont été entendus; ce parti qui constitue dans la plupart des communes et au plan cantonal, le noyau de la majorité bourgeoise qui gouverne, a récolté les résultats de ses propres critiques.

L'enjeu communal

Progrès de la gauche et notamment des socialistes; il est particulièrement net dans les communes où les sections se sont engagées constamment et non seulement en prévision des élections : luttes de locataires, centres de loisirs, action contre l'auto-route de contournement, dénonciation systématique de l'incurie et de la faiblesse des exécutifs en place. La politique communale est aussi un terrain de lutte, également hors des conseils municipaux. Dans les communes où les militants socialistes ont compris cela, ils ont doublé leurs sièges, ainsi à Meyrin, à Bernex et à Confignon. La commune est un lieu où s'affrontent des intérêts antagonistes; n'en déplaise aux commentateurs pour qui cette « cellule de base » de la vie politique ne devrait exprimer qu'une chaleureuse unanimité.